

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 7 A
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Pascal GENET, Danièle GUILLAUME, Jacques LANOIR, Bruno SLAMA ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée **par la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 2 545 533 euros (DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE TROIS EUROS),

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - La Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PLUS d'un montant de 2 545 533 euros (DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE TROIS EUROS), que cet organisme se propose de contracter auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, afin de financer les travaux de construction de 37 logements collectifs, rue Thévenot Thibaud, Résidence "Le Domaine des Arts", à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - Les caractéristiques du Prêt PLUS consenti par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Durée | : 40 ans |
| - Taux d'intérêt | : 1.85 % |
| - Taux de progressivité d'annuité | : 0.50 % |
| - Révisabilité des taux | : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% |

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux de livret A et / ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 - Au cas où ledit Organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée totale du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M. Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 09 novembre 2009.
Délibération publiée le 09 novembre 2009.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 7 B
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Pascal GENET, Danièle GUILLAUME, Jacques LANOIR, Bruno SLAMA ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée **par la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 621 888 euros (SIX CENT VINGT ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS),

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - La Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PLUS d'un montant de 621 888 euros (SIX CENT VINGT ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS), que cet organisme se propose de contracter auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, afin de financer les travaux de construction de 37 logements collectifs, rue Thévenot Thibaud, Résidence "Le Domaine des Arts", à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - Les caractéristiques du Prêt PLUS FONCIER consenti par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Durée | : 50 ans |
| - Taux d'intérêt | : 1.85 % |
| - Taux de progressivité d'annuité | : 0.50 % |
| - Révisabilité des taux | : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% |

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux de livret A et / ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 - Au cas où ledit Organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée totale du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M. Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 09 novembre 2009.
Délibération publiée le 09 novembre 2009.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 7 C
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Pascal GENET, Danièle GUILLAUME, Jacques LANOIR, Bruno SLAMA ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée **par la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 290 315 euros (DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE TROIS CENT QUINZE EUROS),

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - La Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PLAÏ d'un montant de 290 315 euros (DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE TROIS CENT QUINZE EUROS), que cet organisme se propose de contracter auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, afin de financer les travaux de construction de 37 logements collectifs, rue Thévenot Thibaud, Résidence "Le Domaine des Arts", à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - Les caractéristiques du Prêt PLAÏ consenti par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Durée | : 40 ans |
| - Taux d'intérêt | : 1.05 % |
| - Taux de progressivité d'annuité | : 0.50 % |
| - Révisabilité des taux | : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% |

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux de livret A et / ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 - Au cas où ledit Organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée totale du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M. Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 09 novembre 2009.
Délibération publiée le 09 novembre 2009.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 7 D
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Pascal GENET, Danièle GUILLAUME, Jacques LANOIR, Bruno SLAMA ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée **par la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 74 350 euros (SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS),

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - La Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PLAI FONCIER d'un montant de 74 350 euros (SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS), que cet organisme se propose de contracter auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, afin de financer les travaux de construction de 37 logements collectifs, rue Thévenot Thibaud, Résidence "Le Domaine des Arts", à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - Les caractéristiques du Prêt PLAI FONCIER consenti par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Durée | : 50 ans |
| - Taux d'intérêt | : 1.05 % |
| - Taux de progressivité d'annuité | : 0.50 % |
| - Révisabilité des taux | : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% |

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux de livret A et / ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 - Au cas où ledit Organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée totale du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M. Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la **S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 09 novembre 2009.
Délibération publiée le 09 novembre 2009.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT